



Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRÊTÉ PORTANT MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) DE FONTENAY-LE-VICOMTE ANNEXION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

N°2025/74

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.731-3 et R.731-1 et R.731-7 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI) ;

VU le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatifs aux Plans Communaux de Sauvegarde (P.C.S.) ;

VU la délibération n°2025/34 du 25 septembre 2025 portant révision du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de Fontenay-le-Vicomte ;

VU l'arrêté n°2025/72 du 26 septembre 2025 portant approbation de la révision du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de Fontenay-le-Vicomte ;

CONSIDÉRANT que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil d'information préventive indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise ;

CONSIDÉRANT que la réalisation du DICRIM est une obligation réglementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur ;

CONSIDÉRANT que la nécessité d'annexer le DICRIM au Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) de Fontenay-le-Vicomte est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été intégré dans les annexes du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

ARTICLE 2 : Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Fontenay-le-Vicomte et publié sur le site de la Ville www.fontenaylevicomte.fr.

Fait à FONTENAY-LE-VICOMTE, le 3 octobre 2025



Le Maire,
Valérie MICK RIVES